



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de création
29-mai-2015

Date de révision
28-nov.-2024

Version
6

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	Produits de fibre de verre à filament continu: Coated Veil
Synonymes	VL 3589, VL 3590, VL 3591
Code du produit	OCCM00026
Utilisation recommandée	Application sur bâtiments
Adresse du fournisseur	Owens Corning Composite Materials, LLC One Owens Corning Parkway Toledo, Ohio 43659
Téléphone de l'entreprise	1-800-GET-PINK ou 1-800-438-7465
Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24	Chemtrec 1-800-424-9300 or 1-703-741-5970 CCN17393
Numéro d'appel d'urgence	1 419 248-5330 (après 17 h HNE et lors des week-ends)
Adresse de courriel	productcompliance@owenscorning.com
Site Web de l'entreprise	http://www.owenscorning.com/

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Statut réglementaire de l'OSHA	Ce produit n'est pas classé dangereux selon le Règlement Hazard Communication Standard de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) Ce produit est considéré comme un article. La définition d'article selon 29 CFR 1910.1200(c) est la suivante : un "article" est un produit manufacturé autre que sous la forme d'un liquide ou de particules : (i) qui est mis sous une forme spécifique ou transformé durant la fabrication ; (ii) qui a une fonction finale dépendant totalement ou partiellement de sa forme ou de son dessin en usage final ; et qui dans des conditions d'usage normal ne libère pas plus que de très faibles quantités ou traces de produits chimiques dangereux (tels que définis au paragraphe (d) de cette section) et n'induisent pas de risque physique ou de danger pour la santé des employés
Statut réglementaire SIMDUT	Ce produit n'est pas classé dangereux selon le Règlement canadien sur les produits dangereux DORS / 2015-17 Les produits en fibre de verre à filament continu (CFGF) sont considérés comme des articles manufacturés. La définition d'article manufacturé donnée par la Loi sur les produits dangereux L.R.C. (1985), ch. H-3 est la suivante : article fabriqué selon une forme ou une conception qui lui confère une destination spécifique et dont l'usage, en des conditions normales, et l'installation, si celle-ci est nécessaire pour l'usage auquel il est destiné, n'entraînent pas le rejet de produits dangereux ni aucune forme de contact d'un individu avec ces produits

Éléments d'étiquetage

--

Ce produit n'est pas classé selon le Système Général Harmonisé (SGH)

HNOC (danger non classé autrement)

• Non applicable

Autres informations

• Telles que fabriquées, les fibres de verre à filaments continus sont non-respirables. Elles peuvent causer des démangeaisons temporaires dues à l'effet d'abrasion mécanique des fibres. Dans des conditions d'utilisation normales, ces produits peuvent libérer des poussières et des fibres non-respirables (PNCA, poussières non-classifiées autrement). Dans des conditions d'utilisation particulières (par exemple broyage, concassage) ces produits peuvent libérer des très petites quantités de particules respirables, certaines d'entre elles peuvent être assimilables à des fibres en termes de rapport l/d (ce qu'on appelle "éclats").

• Dans des conditions d'utilisation particulières (par exemple coupe ou broyage) ces produits peuvent libérer des traces de poussière de silice cristalline aéroportée, dont une partie peut être respirable. Voir Section 8 pour les Limites d'Exposition applicables

Toxicité aiguë inconnue

• Non applicable

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants du produit

Fibres de verre en filaments continus 15 - 45 %
 Charge minérale 40 - 70 %
 Liant d'un polymère acrylique durci 5 - 25%

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Secret commercial
Continuous filament glass fiber, non-respirable	-	15 - 45	*
Ground Calcium Carbonate containing traces of quartz	1317-65-3	20 - 35	*
Aluminum hydrous silicate: Kaolin Clay	1332-58-7	20 - 35	*

*Le pourcentage (concentration) exact de la composition est retenu comme un secret commercial ou pour couvrir un groupe de produits sensiblement similaires

Les autres composants de ce produit ne sont pas dangereux ou sont présents en quantités suffisamment faibles pour ne pas atteindre les seuils réglementaires de publication. Ces composants ne contiennent aucune substance ou impureté qui influencerait la classification de ce produit

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers soins

Contact avec les yeux

• NE PAS frotter ou égratigner les yeux
 • Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes
 • Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Contact avec la peau

• NE PAS frotter ou égratigner la zone touchée
 • NE PAS utiliser une eau tempérée, car celle-ci pourrait ouvrir les pores de la peau, causant une pénétration encore plus importante des fibres et poussières
 • Laver la peau à l'eau et au savon
 • Utiliser un gant de toilette pour aider à éliminer fibres et poussières
 • Si des fibres pénètrent dans la peau, elles peuvent être retirées par l'application et le retrait d'un ruban adhésif de sorte que les fibres adhèrent au ruban et sont retirées de la peau

- | | |
|-------------------|---|
| Inhalation | <ul style="list-style-type: none">• Transporter la victime à l'air frais• Si les symptômes persistent, appeler un médecin |
| Ingestion | <ul style="list-style-type: none">• L'ingestion accidentelle de ce produit est peu probable• Rincer la bouche à l'eau et boire de l'eau pour éliminer les fibres de la gorge• Si les symptômes persistent, appeler un médecin |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- | | |
|--|--|
| Propriétés d'inflammabilité | <ul style="list-style-type: none">• Ininflammable. Seule la partie organique du produit est combustible et peut libérer de faibles quantités de substances dangereuses en cas de chaleur ou d'incendie important et prolongé |
| Moyens d'extinction appropriés | <ul style="list-style-type: none">• Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse• Pulvérisation ou brouillard d'eau |
| Moyens d'extinction inappropriés | <ul style="list-style-type: none">• Non |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | <ul style="list-style-type: none">• Aucun renseignement disponible |
| Données sur les risques d'explosion | |
| Sensibilité aux chocs | <ul style="list-style-type: none">• Non |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | <ul style="list-style-type: none">• Non |
| Équipement de protection et précautions pour les pompiers | <ul style="list-style-type: none">• Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome (à pression positive), MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

- | | |
|--|---|
| Précautions personnelles | <ul style="list-style-type: none">• Éviter le contact avec les yeux et la peau |
| Précautions relatives à l'environnement | <ul style="list-style-type: none">• Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires |

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- | | |
|--------------------------------|--|
| Méthodes de confinement | <ul style="list-style-type: none">• Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité |
| Méthodes de nettoyage | <ul style="list-style-type: none">• Utiliser l'équipement de protection individuelle requis• Éviter la création de poussière• Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination• Utilisateur un aspirateur industriel doté d'un filtre haute efficacité pour nettoyer la contamination causée par la poussière et les fibres |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

- | | |
|--|--|
| Précautions relatives à la sécurité en matière de manutention | <ul style="list-style-type: none">• Prévenir et/ou minimiser la formation de poussière |
|--|--|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

- Conditions d'entreposage**
- Stocker d'une manière qui minimise la formation et l'accumulation de poussière
 - Garder le produit dans son emballage jusqu'à son utilisation pour minimiser la formation possible de poussière
- Matières incompatibles**
- Aucun connu

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Continuous filament glass fiber, non-respirable -	TWA: 1 fiber/cm ³ respirable fibers: length >5 µm, diameter less than 3 µm, aspect ratio >=3:1, as determined by the membrane filter method at 400-450X magnification [4-mm objective], using phase-contrast illumination TWA: 5 mg/m ³ inhalable particulate matter	-	-
Ground Calcium Carbonate containing traces of quartz 1317-65-3	-	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 10 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable dust
Aluminum hydrous silicate: Kaolin Clay 1332-58-7	TWA: 2 mg/m ³ de material particulado sem amianto e <1% de sílica cristalina, material particulado respirável	TWA: 15 mg/m ³ de poeira total TWA: 5 mg/m ³ de fração respirável	TWA: 10 mg/m ³ de poeira total TWA: 5 mg/m ³ de poeira respirável
Quartz (non respirable) 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable particulate matter	TWA: 50 µg/m ³ : (250)/((%SiO ₂ + 5)) mppcf TWA respirable fraction : (10)/((%SiO ₂ + 2)) mg/m ³ TWA respirable fraction	IDLH: 50 mg/m ³ respirable dust TWA: 0.05 mg/m ³ respirable dust

Mesures d'ingénierie.

Procurer une ventilation locale par aspiration et/ou générale pour maintenir l'exposition sous les limites réglementaires et recommandées
Une ventilation locale par aspiration doit être fournie dans les zones de coupe, de broyage ou autres traitements similaires pour retirer les poussières et fibres en suspension dans l'air

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage**
- Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques)
- Protection de la peau et du corps**
- Porter des gants de protection
 - Porter des chemises à manches longues et des pantalons longs
- Protection respiratoire**
- Si les limites d'exposition sont dépassées, porter des protections respiratoires appropriées (par exemple: FFP2 ou N95 ou KN95) à choisir en fonction du niveau d'exposition réel dans l'air et conformément aux réglementations locales applicables
- Considérations générales sur l'hygiène**
- Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipulé les produits
 - Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique Solide - fibre d'un diamètre supérieur à 6 µm
Aspect Voile en fibres de verre recouvert
Odeur Organique

Couleur	Or
pH	not applicable
Point de fusion / point de congélation	not applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	not applicable
Point d'éclair	not applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Pression de vapeur à 20 °C (kPa)	not applicable
Densité de vapeur	not applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Viscosité	not applicable
Propriétés explosives	Pas un explosif
Propriétés comburantes	Pas un oxydant
Densité	not applicable
Point de ramollissement	> 800°C (glass)
Masse volumique du liquide	not applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	• Aucune réactivité connue
Stabilité chimique	• Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
Possibilité de réactions dangereuses	• Aucun dans des conditions normales de traitement
Conditions à éviter	• Aucun connu
Matières incompatibles	• Aucun connu
Produits de décomposition dangereux	• La décomposition thermique de la partie organique peut rejeter de petites quantités de composants non déterminés

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit Les fibres de verre en filaments continus ne sont pas respirables selon la définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les fibres respirables possèdent un diamètre (d) inférieur à 3 µm, une longueur (l) supérieure à 5 µm et un rapport l/d supérieur ou égal à 3. Les fibres d'un diamètre supérieur à 3 µm, ce qui est le cas de la fibre de verre en filaments continus, n'atteignent pas les voies respiratoires inférieures et, par conséquent, n'offrent pas la possibilité de provoquer de graves maladies pulmonaires. Les fibres de verre en filaments continus ne possèdent pas de plans de clivage qui leur permettraient de se fendre sur le sens de la longueur en fibres d'un diamètre inférieur. À la place, elles se brisent dans le sens travers de la fibre, ce qui produit des fibres du même diamètre que la fibre originale avec une longueur plus courte et une faible quantité de poussière. Un examen au microscope de la poussière de fibre de verre fortement coupée et pulvérisée a mis en évidence la présence de petites quantités de particules de poussière respirables. Parmi ces particules respirables, certaines ressemblaient à des fibres en matière de rapport l/d (ainsi appelées « tessons »). Toutefois, on peut observer clairement qu'elles ne sont pas des fibres de forme régulière, mais des particules de formes irrégulières avec des dimensions semblables à celles des fibres. À notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules de poussière de type fibre mesurées à nos usines de fabrication d'un ordre

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets	L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser l'emballage
États-Unis - numéro de déchet EPA	Aucun numéro de déchet EPA ne s'applique au produit

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT	Non réglementé
TMD	Non réglementé
MEX	Non réglementé
OACI (air)	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADR	Non réglementé
ADN	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Les produits de fibres de verre en filaments continus sont des articles. Les articles sont exemptés d'enregistrement ou d'inscription dans les inventaires de produits chimiques comme TSCA (États-Unis), LIS/LES (Canada), REACH (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECL (Corée du Sud), PICCS (Philippines), AICS (Australie), TCSI (Taiwan).

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Ground Calcium Carbonate containing traces of quartz 1317-65-3	X		X	X		X	X	X	X	X
Aluminum hydrous silicate: Kaolin Clay 1332-58-7	X	X		X			X	X	X	X

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Tel que livré, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit peut vous exposer aux produits chimiques suivants, y compris ceux indiqués ci-dessous, qui sont connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, ainsi que des anomalies congénitales ou autres torts relativement à la reproduction. Pour plus de renseignements, visitez www.P65Warnings.ca.gov

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Diuron - 330-54-1	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Ground Calcium Carbonate containing traces of quartz 1317-65-3	X	X	X
Aluminum hydrous silicate: Kaolin Clay 1332-58-7	X	X	X

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Préparée par FCs
Date de création 29-mai-2015
Date de révision 28-nov.-2024
Note de révision revue complète

Avis de non-responsabilité

Une attention raisonnable a été apportée à la préparation de ces renseignements; toutefois, le fabricant ne donne aucune garantie de valeur marchande, ou tout autre garantie, expresse ou tacite, en ce qui a trait à de tels renseignements. Le fabricant ne fait aucune représentation et n'assume aucune responsabilité pour tout dommage direct ou accessoire à la suite de son utilisation

Fin de la fiche signalétique